

Luxembourg, le 10 novembre 2015

## **Circulaire aux administrations communales**

**N°13/2015**

### **Concerne : Contribution 2016**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je tiens à vous informer que le comité du SYVICOL a décidé, en sa séance du 9 novembre 2015, de fixer à 1,30 € par tête d'habitant la contribution à payer par les communes membres en 2016.

Vous trouverez en annexe le relevé des contributions, basé sur les chiffres établis par le STATEC au 1.1.2015 qui vous permettra d'inscrire, dans le budget de 2016, le montant correspondant à votre commune.

La facture y afférente vous parviendra au début de l'année prochaine.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Emile Eicher